



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisses

Question écrite n° 100026

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation des recettes de la Caisse nationale santé autonomie (CNSA). Ces dernières proviennent d'une cotisation (la contribution additionnelle solidarité autonomie) payée par les retraités imposables et sont destinées à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, notamment celles en état de dépendance, à domicile ou en institution. Or il apparaît que ces fonds ne répondent pas à leur objectif initial et sont utilisés à d'autres fins, notamment pour le revenu de solidarité active (RSA). Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour répondre aux vives inquiétudes de l'Association nationale des hospitaliers retraités.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100026

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8443

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)